

## 1 QUELLE EST L'ADMINISTRATION EN CHARGE DES QUESTIONS DOUANIÈRES AU PÉROU ?

Au Pérou c'est la SUNAT (Superintendencia Nacional de Administración Tributaria), qui est chargée d'exercer les contrôles nécessaires pour le traitement des importations et des exportations de marchandises. Elle a pour principale mission la perception des droits et taxes et de faire respecter la réglementation locale. Elle peut répondre aux questions que se posent les entreprises pour commercer avec le Pérou.

Les transitaires / logisticiens / agents en douane disposent d'une expertise reconnue et peuvent également vous orienter.

Toutefois, pour une première approche il est recommandé de prendre contact avec le bureau régional de l'attaché douanier (Bogotá), Business France (Santiago) ou le service économique.

Les conditions d'importation et les réglementations sont susceptibles d'être changées ou modifiées par les autorités locales qui sont les seules compétentes en la matière. Les informations apportées le sont donc à titre informatif.

## 2 EXISTE-T-IL UN ACCORD COMMERCIAL AVEC LE PÉROU ?

Oui, le Pérou a signé un traité de libre-échange avec l'UE.

Pour en bénéficier, vos produits doivent être originaires au sens de l'accord. Une preuve d'origine doit être présentée à l'importation : il peut s'agir d'une déclaration d'origine sur document commercial (facture, bon de livraison par exemple) pour les envois inférieurs à 6 000€ et sans limitation de valeur pour les exportateurs agréés, ou d'un certificat EUR1. Cette origine préférentielle permet de bénéficier de taux de droits de douane réduits ou nuls, selon les produits lors de l'importation.

<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=691>  
<http://www.douane.gouv.fr/fiche/liste-des-accords-et-preferences-unilaterales-de-l-union-europeenne>

## 3 COMMENT FONCTIONNE LA NOMENCLATURE DOUANIÈRE AU PÉROU ?

Connaître la nomenclature du produit permet de vérifier les droits et taxes, restrictions ou conditions pour l'importation. Les 6 premiers chiffres sont communs au système harmonisé international (SH), mais il peut y avoir des variations dans les derniers chiffres. Cette information peut être vérifiée directement avec un transitaire ou agent en douane. En cas de doute, il est possible de solliciter la douane locale. Pour le Pérou c'est la nomenclature *NANANDINA* : « *Nomenclatura Arancelaria Común de la Comunidad Andina* » qui s'applique.

Vous accéderez à la nomenclature en suivant ce lien :  
<http://www.aduanet.gob.pe/itarancel/arancelSO1Alias>

## 4 COMMENT CONNAÎTRE AVEC CERTITUDE LES DROITS DE DOUANE ET AUTRES TAXES APPLICABLES ?

Afin de déterminer avec exactitude les droits et taxes auxquels vos marchandises seront soumises, vous pouvez vous aider des liens suivants :

[http://www.aduanet.gob.pe/aduanas/informai/tra\\_lp.htm](http://www.aduanet.gob.pe/aduanas/informai/tra_lp.htm)  
<http://www.sunat.gob.pe/orientacionaduanera/aranceles/index.html>

Principales taxes pour la mise sur le marché au Pérou en plus des éventuelles taxes d'importation :

- **AD-VALOREM** : ce sont les droits de douane ;
- **l'IGV (Impuesto General a las Ventas)** est l'équivalent de la TVA :  
Le taux standard est 16 % + 2% **IPM (Impuesto de Promoción Municipal)** pour un total de 18 % ;
- **ISC (Impuesto Selectivo al Consumo)**. Spécifique à certains produits, tels que les carburants, les liqueurs, les véhicules neufs et usagés, les boissons gazeuses, les cigarettes, etc. Le taux peut varier selon les produits.



Même si l'accord commercial vous fera bénéficier d'une exemption de droits de douane à l'importation, vous devez déterminer le numéro de classement tarifaire de votre marchandise.

## 5 QUI PEUT DÉDOUANER OU IMPORTER MES MARCHANDISES AU PÉROU ?

Un importateur doit avoir une représentation légale au Pérou, être enregistré localement, disposer d'un numéro de contribuable RUC (Registre Unique des Contribuables) et être un importateur enregistré de la SUNAT, ceci afin d'avoir accès aux services en ligne.

Si vous ne disposez pas d'une représentation légale localement, vous devrez donc passer par un importateur/ distributeur qui effectuera les démarches d'importation. Si vous souhaitez exporter vers le Pérou soyez vigilant à bien choisir l'entreprise qui vous représentera sur ce marché.

## 6 QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE ?

Les marchandises de consommation doivent être étiquetées en **espagnol** et suivre la réglementation locale. Voir le « **decreto 1304** ».

[https://www.indecopi.gob.pe/documents/51783/2254804/guia\\_informativa\\_etiquetado2018.pdf/e295639e-8ff4-5292-12e7-15c986a47b91](https://www.indecopi.gob.pe/documents/51783/2254804/guia_informativa_etiquetado2018.pdf/e295639e-8ff4-5292-12e7-15c986a47b91)

## 7 MON PRODUIT DOIT-IL ÊTRE ENREGISTRÉ OU AUTORISÉ PAR LES ENTITÉS LOCALES ?

La certification CE est une exigence européenne qui n'est pas reconnue au Pérou.

Ministerio de Economía y de Finanzas et la SUNAT : mesures et restrictions de la libre circulation de marchandises :

<http://www.sunat.gob.pe/orientacionaduanera/mercanciasrestringidas/index.html>  
<https://www.vuce.gob.pe>

Compte tenu de la complexité de ces formalités, il vous est recommandé de prendre contact avec le bureau de l'attaché douanier près de l'Ambassade de France à Bogotá, Business France ou la Mission économique, qui vous orienteront vers le bon interlocuteur.

## 8 EXISTE-T-IL DES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES À L'IMPORTATION POUR MON PRODUIT ?

En règle générale, vos produits doivent être conformes aux réglementations sanitaires et phytosanitaires, techniques, de qualité ou de sécurité, d'étiquetage et toute autre exigence des autorités locales.

Lien vers l'entité de contrôle pour les marchandises ayant besoin d'autorisation :

<http://www.sunat.gob.pe/orientacionaduanera/mercanciasrestringidas/cuadroEntidades.html>

Régime des marchandises soumises à restrictions et interdites :  
<http://www.aduanet.gob.pe/orientacAduana/index.html>

## 9 QU'EN EST-IL DU DÉDOUANEMENT DU FRET EXPRESS ET POSTAL ?

Les envois postaux et urgents doivent respecter la réglementation locale et sont redevables des taxes et impôts toutefois il existe des franchises :

- pour le fret postal : « *Importa Fácil* » permet de ne pas réaliser de formalités pour des envois de **moins de 200 \$ US**.
- pour les envois de plus de 200 \$ US et moins de 2 000 \$ US en valeur, les taxes sont dues mais le processus d'importation est simplifié « *Despacho Simplificado de Importación* » : il n'est pas nécessaire d'être représenté par un agent en douane. Au-delà il faudra passer par un processus d'importation normal.

## 10 QUELLES SONT LES FORMALITÉS POUR IMPORTER TEMPORAIREMENT DES MARCHANDISES AU PÉROU ?

Attention, le Pérou ne fait pas partie des pays qui acceptent le carnet ATA.

L'importateur doit présenter une garantie de réexpédition auprès des autorités locales.

Les importations temporaires doivent respecter les normes locales de la même manière que les importations définitives.

# POUR + D'INFOS

### Points de contact en ambassade

**Bureau de l'attaché douanier régional  
près de l'Ambassade de France à Bogotá :**  
[bogota.dgddi@douane.finances.gouv.fr](mailto:bogota.dgddi@douane.finances.gouv.fr)

**Mission économique :**  
[lima@dgtresor.gouv.fr](mailto:lima@dgtresor.gouv.fr)

**Bureau Business France régional :**  
[santiago@businessfrance.fr](mailto:santiago@businessfrance.fr)

### Sites Internet d'intérêt (liste non exhaustive)

**Service économique :**  
<http://www.tresor.economie.gouv.fr/se/perou>

**Chambre de commerce et d'industrie France-Pérou :**  
[www.ccipf.com](http://www.ccipf.com)

**Guichet du commerce extérieur :**  
<https://www.vuce.gob.pe>

**Douane péruvienne :**  
<https://www.sunat.gob.pe>

### En France, coordonnées des cellules conseil aux entreprises :

<https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises>

**Service des douanes :**  
**Ambassade de France à Bogotá**  
[bogota.dgddi@douane.finances.gouv.fr](mailto:bogota.dgddi@douane.finances.gouv.fr)  
<https://co.ambafrance.org/Le-Service-des-Douanes->



**Direction générale des douanes  
et droits indirects**  
11, rue des Deux Communes  
93558 Montreuil Cedex  
[douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr)



JANVIER 2020



# 10 QUESTIONS À VOUS POSER AVANT D'EXPORTER AU PÉROU

Pour simplifier vos formalités douanières

Maîtriser vos risques et anticiper vos opérations commerciales

Développer votre activité et gagner en compétitivité à l'international

